

RAPPORT SEMESTRIEL N°1 :

« La dématérialisation des traitements comptables dans un cabinet spécialisé en pharmacie d'officine : Le protocole EBICS »

RESUME

L'introduction du plan d'harmonisation européen SEPA (voir section II) a rendu obsolète le protocole ETEBAC 3 en raison de ses capacités techniques dépassées.

Cette disparition a laissé place à différents choix de protocoles de télétransmission.

Après études, il apparaît que le plus adapté aux besoins du cabinet est le protocole EBICS.

La mise en place du protocole de communication EBICS dans le logiciel est transparente pour le collaborateur et pour le client et ne requiert pas un bouleversement de l'organisation du cabinet. Il est néanmoins nécessaire de bien développer la matrice de transcodification dans le module du logiciel ainsi que les contrôles en aval à mettre en place.

Le système est actuellement opérationnel pour certains dossiers, mais n'a pas été encore déployé à l'ensemble du cabinet en raison de certains « manquement de service » (Non présence des LCR, Détails des CB).

MOTS CLEFS

DEMATERIALIZATION, ETEBAC, EBICS, GESTION DE PROJET, SYSTEME D'INFORMATION